



**Fonds national  
suisse**

## **Comptes annuels 2025**

# Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

---

## RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique (la fondation) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

## **Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales, aux statuts ainsi qu'aux règlements. Le Conseil de fondation est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 14 avril 2026

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

Martin Köhli  
Réviseur responsable

Jean-Marc Blanchard

Expert-réviseur agréé

Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe

## Compte de résultats

en KCHF	Annexe	2025	2024
Contributions fédérales	14	1'286'111	1'327'584
Autres subsides de tiers	15	18'717	1'644
Dons et legs		360	1'030
Charges pour l'encouragement de la recherche	16	-1'143'124	-1'077'929
Charges pour l'indemnisation des frais indirects de la recherche (overhead)	17	-142'578	-149'290
Evaluation scientifique et gouvernance	22	-13'063	-15'488
Relations publiques		-2'728	-2'517
Charges administratives	18	-55'839	-60'107
Autres revenus d'exploitation	19	332	355
Autres frais de fonctionnement	19	-392	-414
Amortissements des immobilisations corporelles	18	-6	-6
Amortissements des immobilisations incorporelles	18	-	-365
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-52'210</b>	<b>24'497</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>20</b>	<b>8'524</b>	<b>12'029</b>
Attributions à des fonds affectés	9	-414'112	-454'791
Prélèvement sur les fonds affectés	9	472'182	430'246
<b>Résultat sur des fonds affectés</b>		<b>58'070</b>	<b>-24'545</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>14'384</b>	<b>11'981</b>
Résultat hors exploitation	21	357	26
<b>Résultat annuel</b>		<b>14'742</b>	<b>12'005</b>

Tous les chiffres présentés dans ce rapport sont arrondis à l'unité.

## Bilan

en KCHF	Annexe	31.12.2025	Part en %	31.12.2024	Part en %
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs circulants</b>					
Liquidités	1	738'207	79	752'004	80
Créances résultant de prestations	2	26'831	3	41'313	4
Autres créances à court terme	3	108	0	108	0
Comptes de régularisation actifs		4'536	0	1'553	0
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>769'682</b>	<b>82</b>	<b>794'978</b>	<b>84</b>
<b>Actifs immobilisés</b>					
Immobilisations corporelles	4	30'322	3	17'694	2
Immobilisations financières	5	133'164	14	131'830	14
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>163'486</b>	<b>18</b>	<b>149'524</b>	<b>16</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>933'168</b>	<b>100</b>	<b>944'502</b>	<b>100</b>
<b>Passifs</b>					
<b>Engagements à court terme</b>					
Engagements pour subsides accordés	7	439'347	47	409'136	43
Engagement résultant d'achats et de prestations	7	6'022	1	2'593	0
Autres engagements à court terme	7	266	0	773	0
Provisions à court terme		-	-	393	0
Comptes de régularisation passifs		2'809	0	3'555	0
Fonds affectés	9	71'891	8	54'713	6
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>520'335</b>	<b>56</b>	<b>471'163</b>	<b>50</b>
<b>Engagements à long terme</b>					
Provisions à long terme	8	27	0	27	0
Fonds affectés	9	248'699	27	323'947	34
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>248'726</b>	<b>27</b>	<b>323'974</b>	<b>34</b>
<b>Total des fonds de tiers</b>		<b>769'061</b>	<b>82</b>	<b>795'137</b>	<b>84</b>
<b>Fonds propres</b>					
Capital de fondation	11	1'330	0	1'330	0
Fonds non affectés	12	812	0	760	0
Réserves libres		161'965	17	147'276	16
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>164'107</b>	<b>18</b>	<b>149'366</b>	<b>16</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>933'168</b>	<b>100</b>	<b>944'502</b>	<b>100</b>

## Tableau des capitaux propres

	Capital de la fondation	Fonds non affectés	Réserves libres	Total en KCHF
Résultat annuel 2021	-	-33	-2'382	-2'415
Capitaux propres 31.12.2021	1'330	224	102'732	104'286
Résultat annuel 2022	-	-70	-770	-840
Capitaux propres 31.12.2022	1'330	154	101'962	103'446
Résultat annuel 2023	-	-37	33'952	33'915
Capitaux propres 31.12.2023	1'330	117	135'914	137'361
Résultat annuel 2024	-	643	11'363	12'005
Capitaux propres 31.12.2024	1'330	760	147'276	149'365
Résultat annuel 2025	-	52	14'689	14'742
<b>Capitaux propres 31.12.2025</b>	<b>1'330</b>	<b>812</b>	<b>161'965</b>	<b>164'107</b>

**Tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte**

en KCHF	2025	2024
<b>Activité</b>		
Bénéfice annuel	14'742	12'005
+ Amortissements des immobilisations	6	371
- Diminution de provisions sans incidence sur les fonds	-393	-616
+ Diminution des créances résultant de prestations	14'482	60'981
- Augmentation des autres créances et des comptes de régularisation actifs	-2'983	-25
-/+ Gains de change non réalisés / pertes sur immobilisations financières	-8'524	-12'699
+ Augmentation des engagements pour subsides accordés	30'210	-9'618
+ Augmentation des engagements résultant d'achats et de prestations	3'430	733
- Diminution des autres engagements à court terme et des comptes de régularisation passifs	-1'252	-301
- Diminution des fonds affectés	-58'070	24'546
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>-8'352</b>	<b>75'377</b>
<b>Investissements</b>		
- Décaissements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-12'634	-3'662
+ Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations financières	7'190	4'075
- Décaissements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>-5'444</b>	<b>413</b>
<b>Activités de financement</b>		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>13'797</b>	<b>75'790</b>
<b>Vérification</b>		
État des liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	752'004	676'214
État des liquidités au 31 décembre	738'207	752'004
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>-13'797</b>	<b>75'790</b>

## Annexe aux comptes annuels 2025

### Généralités

Sur mandat de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) encourage, sous la forme d'une fondation de droit privé, la recherche dans toutes les disciplines scientifiques.

Les principes de présentation appliqués pour les présents comptes annuels sont conformes aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats. Les comptes ont par ailleurs été établis de façon à respecter dans le même temps les exigences du code des obligations. Les comptes annuels du FNS sont disponibles en allemand, en français, en italien et en anglais. C'est la version allemande qui fait foi. L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Les postes occupés par le personnel du FNS à la date du bilan correspondent à 290,2 équivalents plein temps (2024 : 313,0).

### Conversion monétaire

Les taux de change sont actualisés chaque semaine et les transactions sont converties dans la devise comptable au cours du jour de la transaction. Les actifs et engagements en devises étrangères sont évalués au taux de change en vigueur à la date du bilan.

De plus amples explications sont fournies dans les indications détaillées des différents postes du bilan.

### Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent comme fondement les coûts d'acquisition ou de revient historiques. Seuls les titres cotés en bourse sont portés au bilan à leurs justes valeurs. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique aux états financiers.

La valeur des immobilisations à long terme doit être réexaminée à chaque date du bilan. En cas de dépréciation durable de la valeur, la valeur réalisable doit être calculée (impairment test). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, des ajustements ayant une incidence sur le résultat doivent être effectués par le biais d'amortissements non planifiés.

### Remarques à propos des comptes annuels

#### 1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs détenus sur les comptes courants auprès de la Confédération et de PostFinance. Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

en KCHF	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	1	1
Avoirs PostFinance	173'519	257'158
Avoirs PostFinance (SwissCore)	28	21
Avoirs compte courant SBFI	564'659	494'824
<b>Total</b>	<b>738'207</b>	<b>752'004</b>

## 2 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées à des tiers pour des projets et des bourses, ainsi que des prestations du Secrétariat imputées à des tiers. Les éventuels risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2025	31.12.2024
Envers des tiers	836	1'049
Envers la Confédération		
Mandats SEFRI	-	-
Mandats DDC	25'995	40'264
Mandats programme BRIDGE	-	-
<b>Total (brut)</b>	<b>26'831</b>	<b>41'313</b>
Corrections de valeur	-	-
<b>Total (net)</b>	<b>26'831</b>	<b>41'313</b>
Exigible dans les 360 jours	9'663	15'319
Exigible après 360 jours	17'167	25'994

## 3 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées à des tiers pour des projets et des bourses, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers ainsi que les dépôts de garantie de loyer. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2025	31.12.2024
Envers des tiers	108	108
Envers la Confédération	-	-
Envers des organes du FNS	-	-
<b>Total (brut)</b>	<b>108</b>	<b>108</b>
Corrections de valeur	-	-
<b>Total (net)</b>	<b>108</b>	<b>108</b>

#### 4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens mobiliers et immobiliers. Le seuil d'activation s'élève à 25 000 francs par objet. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. Ces durées d'utilisation sont définies comme suit :

- Matériel informatique :	3 ans
- Mobilier :	5 ans
- Aménagements techniques et machines :	5 ans
- Immeubles :	Les biens immobiliers situés au Wildhainweg seront vendus après le déménagement sur le nouveau site du Secrétariat au Wankdorf. Le prix de vente convenu est supérieur à la valeur comptable. Le produit de la vente sera entièrement investi dans la construction du nouveau siège. Il n'y a plus d'amortissement sur les biens immobiliers situés au Wildhainweg.

	Installations en construction	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements	Total immobilisations incorporelles
en KCHF						
<b>Valeurs d'acquisition au 1.1.2024</b>	<b>3'391</b>	<b>23'875</b>	-	-	<b>196</b>	<b>27'462</b>
Entrées	3'662	-	-	-	-	3'662
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2024</b>	<b>7'053</b>	<b>23'875</b>	-	-	<b>196</b>	<b>31'124</b>
<b>Amortissements cumulés au 1.1.2024</b>	-	<b>13'245</b>	-	-	<b>179</b>	<b>13'424</b>
Amortissements planifiés	-	-	-	-	6	6
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2024</b>	-	<b>13'245</b>	-	-	<b>185</b>	<b>13'430</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>	<b>3'391</b>	<b>10'630</b>	-	-	<b>17</b>	<b>14'038</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2024</b>	<b>7'053</b>	<b>10'630</b>	-	-	<b>11</b>	<b>17'694</b>

Le graphique ci-dessus présente la grille des immobilisations pour l'année 2024, le tableau suivant montre les valeurs pour l'année 2025.

	Installations en construction	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements	Total immobilisations corporelles
en KCHF						
<b>Valeurs d'acquisition au 1.1.2025</b>	<b>7'053</b>	<b>23'875</b>	-	-	<b>196</b>	<b>31'124</b>
Entrées	12'634	-	-	-	-	12'634
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2025</b>	<b>19'687</b>	<b>23'875</b>	-	-	<b>196</b>	<b>43'758</b>
<b>Amortissements cumulés au 1.1.2025</b>	-	<b>13'245</b>	-	-	<b>185</b>	<b>13'430</b>
Amortissements planifiés	-	-	-	-	6	6
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2025</b>	-	<b>13'245</b>	-	-	<b>191</b>	<b>13'436</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2024</b>	<b>7'053</b>	<b>10'630</b>	-	-	<b>11</b>	<b>17'694</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2025</b>	<b>19'687</b>	<b>10'630</b>	-	-	<b>5</b>	<b>30'322</b>

Les installations en construction sont des coûts cumulés pour la planification et la réalisation d'un nouvel immeuble administratif au Wankdorf. La fin des travaux du nouveau bâtiment est prévue pour 2027.

## 5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent les actifs provenant de dons et legs. Conformément au règlement de placement, la fortune est placée dans un mandat de gestion de fortune auprès d'une banque suisse. Elle est évaluée à la valeur du marché à la date de clôture du bilan.

en KCHF	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités et dépôts à terme	24'168	14'716
Titres	108'996	117'114
<b>Total</b>	<b>133'164</b>	<b>131'830</b>

## 6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont activées à condition de procurer des avantages économiques futurs à l'entreprise pendant plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations d'actifs. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. La durée d'utilisation économique des logiciels est de 3 ans. En ce qui concerne les immobilisations incorporelles générées en interne, un changement de méthode a été opéré en 2024. Celles-ci ne sont plus inscrites à l'actif et leur valeur résiduelle a été amortie en 2024.

## 7 Engagements

Ce poste recouvre les bourses et subsides de recherche exigibles, mais non encore réclamés, les factures de prestataires non encore acquittées ainsi que les engagements envers les assurances sociales. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### Engagements à court terme

en KCHF	31.12.2025	31.12.2024
Envers des tiers	445'634	412'501
Envers la Confédération	-	-
Envers des organes du FNS	-	-
<b>Engagements à court terme</b>	<b>445'634</b>	<b>412'501</b>

## 8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour satisfaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions concernent des mesures visant à compenser une baisse du taux de conversion des rentes auprès de la caisse de pension PKG.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total des provisions
<b>Valeur comptable au 1.1.2024</b>	<b>1'036</b>	-	-	<b>1'036</b>
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-410	-	-	-410
Dissolution	-206	-	-	-206
<b>Valeur comptable au 31.12.2024</b>	<b>420</b>	-	-	<b>420</b>
dont provisions à court terme	393	-	-	393
dont provisions à long terme	27	-	-	<b>27</b>

Le graphique ci-dessus présente l'état et les variations de provisions pour l'année 2024, le tableau suivant indique les valeurs pour l'année 2025.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total des provisions
<b>Valeur comptable au 1.1.2025</b>	<b>420</b>	-	-	<b>420</b>
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-350	-	-	-350
Dissolution	-43	-	-	-43
<b>Valeur comptable au 31.12.2025</b>	<b>27</b>	-	-	<b>27</b>
dont provisions à court terme	-	-	-	-
dont provisions à long terme	27	-	-	<b>27</b>

## 9 Fonds affectés

Les fonds affectés se composent d'une part de fonds spécifiques d'encouragement, et d'autre part de fonds provenant de dons et legs. Il s'agit de fonds alloués au Fonds national suisse pour une affectation spécifique et qui, conformément à cette affectation, n'ont pas encore pu être utilisés pour financer des subsides de recherche et des bourses.

Les fonds spécifiques d'encouragement financent des activités que le FNS exerce principalement en accord avec le SEFRI, la DDC et Innosuisse.

Les ressources des fonds provenant de dons et de legs sont investies dans des placements financiers et évaluées en conséquence.

en KCHF

	État				État
	01.01.2024	Entrée	Utilisation	Transfert	31.12.2024
Fonds spécifiques à l'encouragement	230'947	441'791	-425'471	-	247'256
Fonds affectés provenant de dons/legs	123'177	13'001	-4'774	-	131'404
<b>Total des fonds affectés</b>	<b>354'124</b>	<b>454'792</b>	<b>-430'245</b>	<b>-</b>	<b>378'660</b>

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des fonds affectés durant l'exercice 2024. Il se limite aux deux totaux intermédiaires des fonds spécifiques à l'encouragement et des fonds affectés provenant de dons/legs ainsi qu'au total général.

en KCHF

	État				État
	01.01.2025	Entrée	Utilisation	Transfert	31.12.2025
<b>Fonds spécifiques à l'encouragement</b>					
r4d	867	156	-1'023	-	-
SOR4D	11'244	-	-5'051	-	6'193
FLARE	974	11'039	-12'603	-	-590
Programmes bilatéraux	28'435	6'586	-10'047	-	24'974
COST	11'177	-	-11'177	-	-
PNR	14'656	16'104	-17'990	-	12'770
PRN	11'716	54'250	-50'036	-	15'930
Programmes spéciaux biologie & médecine	14'037	-	-14'037	-	-
Programme BRIDGE	52'175	29'609	-33'603	-	48'181
Contribution à l'élargissement	34'557	-	-8'748	-	25'809
Mesures transitoires Horizon Europe	18'850	131'061	-139'269	-	10'642
Mesures complémentaires Horizon Europe	17'975	11'295	-5'559	-	23'711
Encouragement des projets et talents internationaux (subside complémentaire 2023)	30'565	1'226	-12'548	-	19'243
Croatie	3	-	-3	-	-
Joint Programming on neurodegenerative diseases	23	-	-23	-	-
Overhead	-	143'955	-142'580	-	1'375
<b>Sous-total</b>	<b>247'256</b>	<b>405'281</b>	<b>-464'299</b>	<b>-</b>	<b>188'238</b>

**r4d et Croatie** : tous les subsides se sont achevés en 2025. Le solde du fonds a été remboursé à la DDC ou transféré dans les réserves libres.

**FLARE** : le fonds affiche un solde négatif en 2025. Il devrait redevenir positif en 2026.

**COST et Programmes spéciaux biologie & médecine** : en accord avec le SEFRI, le solde des deux fonds a été dissous en 2025. Le financement n'est plus affecté à un usage spécifique, mais provient désormais de la contribution de base. Le solde a été transféré dans les réserves libres.

**Joint Programming on neurodegenerative diseases** : le solde du fonds a été entièrement utilisé en 2025 et le fonds a été dissous.

en KCHF

<b>Fonds affectés provenant de dons/legs</b>	Etat 01.01.2025	Entrée	Utilisation	Transfert	Etat 31.12.2025
<b>Sous-total</b>	<b>131'404</b>	8'831	-7'883	-	<b>132'352</b>

En 2025, des projets d'encouragement ont été approuvés pour un montant de 17,8 millions de francs.

<b>Total des fonds affectés</b>	<b>378'660</b>	414'112	-472'182	-	<b>320'590</b>
dont portés au bilan dans des fonds à court terme	54'713				71'891
dont portés au bilan dans des fonds à long terme	323'947				248'699

La ventilation des fonds à court et à long terme repose sur les estimations prévisionnelles de 2026 selon lesquelles les fonds à court terme affectés sont utilisés dans les 12 mois. Les entrées et l'utilisation comprennent également les résultats financiers des immobilisations financières correspondantes.

## 10 Institutions de prévoyance

Le FNS a conclu un contrat d'affiliation avec la caisse de pension PKG, à Lucerne.

Les employé-es du FNS sont assurés auprès de la PKG contre les conséquences économiques inhérentes à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, cette couverture étant basée sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'un plan dans le cadre duquel les salarié-es et l'employeur versent des cotisations fixes. Ces cotisations sont comptabilisées au compte de résultat au cours de la période où elles sont versées. Au cours de l'exercice 2025, les cotisations aux plans de prévoyance ont atteint 5'766 KCHF (2024 : 5'766 KCHF). Le FNS ne constitue pas de réserves de cotisations de l'employeur. Le FNS n'a aucun avantage, ni engagement économique à l'égard de la PKG.

La PKG a un taux de couverture (non vérifié) de 117,8% (2024 : 115,6 %).

## 11 Capital de fondation

Le capital de fondation est constitué de la somme globale de 330 000 francs attribuée par les fondateurs, et d'une contribution unique de la Confédération d'un million de francs.

## 12 Fonds propres

en KCHF

---

	État 01.01.2024	Entrées	Utilisation	Transfert	État 31.12.2024
<b>Fonds libres</b>					
<b>Fonds non affectés provenant de dons et de legs</b>	<b>118</b>	682	-40	-	<b>760</b>

---

en KCHF

---

	État 01.01.2025	Entrées	Utilisation	Transfert	État 31.12.2025
<b>Fonds libres</b>					
<b>Fonds non affectés provenant de dons et de legs</b>	<b>760</b>	52	-	-	<b>812</b>

---

Les fonds intègrent des capitaux que le FNS peut utiliser de son propre chef.

### 13 Opérations hors bilan

#### a) Subsidés alloués au 31.12.2024 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Projets	514'509	364'703	202'366	56'874	6'473	-	1'144'925
Carrières	204'958	143'827	90'109	47'058	17'559	-	503'511
Programmes	171'680	111'309	64'768	11'271	1'136	-	360'164
Infrastructures	31'596	23'469	22'919	22'361	-	-	100'345
Tâches supplémentaires	8'454	3'680	1'173	608	-	-	13'915
Communication scientifique	4'236	530	-	-	-	-	4'766
<b>Total</b>	<b>935'433</b>	<b>647'518</b>	<b>381'335</b>	<b>138'172</b>	<b>25'168</b>	<b>-</b>	<b>2'127'626</b>

#### Subsidés alloués au 31.12.2025 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Projets	563'289	390'345	208'185	43'261	-	-	1'205'080
Carrières	207'714	134'929	79'697	38'562	11'503	597	473'002
Programmes	136'710	87'322	29'210	6'993	250	-	260'485
Infrastructures	24'329	23'679	23'071	710	-	-	71'789
Tâches supplémentaires	19'422	10'194	6'893	1'025	-	-	37'534
Communication scientifique	5'078	504	-	-	-	-	5'582
<b>Total</b>	<b>956'542</b>	<b>646'973</b>	<b>347'056</b>	<b>90'551</b>	<b>11'753</b>	<b>597</b>	<b>2'053'472</b>

Conformément à la convention de prestations pour la période de subventionnement 2025-2028, les contributions fédérales versées au FNS pour les années 2026 à 2028 (hors overhead et mesures transitoires Horizon Europe) s'élèvent à 3'395 millions de francs. Compte tenu du programme d'allégement budgétaire 27 de la Confédération, il faut s'attendre à des réductions de subventions en 2027 et 2028.

#### b) Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements ci-après, découlant de contrats de location/de leasing d'exploitation et ne pouvant être résiliés dans un délai d'un an, existent à la date de clôture de l'exercice.

en KCHF	31.12.2025	31.12.2024
De 1 à 2 ans	2'199	725
De 3 à 5 ans	1'450	36
Au-delà de 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>3'649</b>	<b>761</b>

## 14 Contributions fédérales

Ce poste recouvre les contributions versées par la Confédération destinées au financement de la recherche, à la couverture des frais de recherche indirects incombant aux établissements de recherche et les prestations fournies. Ces dernières comprennent l'évaluation scientifique et la gouvernance, les relations publiques ainsi que le Secrétariat situé à Berne et l'antenne de Bruxelles.

en KCHF	2025	2024
Contribution de base	963'550	973'157
Pôles de recherche nationaux PRN	54'230	54'340
Programmes nationaux de recherche PNR	14'790	14'820
Tâches supplémentaires / Mandat d'encouragement de la Confédération	17'317	19'459
Mesures complémentaires Horizon Europe	7'395	15'761
Contributions DDC	-487	33'629
Overhead	122'554	121'945
SwissCore	500	500
Diverses contributions	9'192	-540
Mesures transitoires Horizon Europe	97'071	94'513
<b>Total</b>	<b>1'286'111</b>	<b>1'327'584</b>

Conformément à la convention de prestations avec le SEFRI, les contributions pour le programme BRIDGE font partie dès 2021 de la contribution de base et plus des tâches supplémentaires. La part correspondante pour BRIDGE s'élevait en 2025 à 13'100 KCHF (2024 : 13'200 KCHF).

## 15 Autres contributions

en KCHF	2025	2024
Subventions d'Innosuisse pour SwissCore	125	125
Subventions d'Innosuisse pour le programme BRIDGE	13'487	-
Subventions d'Innosuisse pour les mesures complémentaires Horizon Europe (SQI)	3'900	-
Autres	1'205	1'519
<b>Total</b>	<b>18'717</b>	<b>1'644</b>

## 16 Charges pour l'encouragement de la recherche

Pour les contributions qui ont été allouées, des tranches sont constituées en fonction des années des projets, sans procéder à une délimitation en fonction des années civiles. Les années des projets démarrent toujours dès le début prévu de mise à disposition des subsides de recherche. Ceux-ci sont comptabilisés dans les charges dès l'année prévue pour le début du versement desdits subsides. En d'autres termes, s'il s'agit d'un projet d'une durée supérieure à 12 mois, les tranches de subsides seront comptabilisées chaque année par ordre chronologique en prenant pour base le début prévu du projet.

en KCHF	2025	2024
<b>Projets</b>	<b>658'459</b>	<b>572'598</b>
<b>Carrières</b>	<b>233'320</b>	<b>228'907</b>
Programmes Pôles de recherche nationaux	48'836	50'734
Programmes nationaux de recherche	17'418	11'480
Autres programmes	116'312	136'337
Coopération internationale	28'458	21'049
<b>Total programmes</b>	<b>211'024</b>	<b>219'600</b>
<b>Infrastructures</b>	<b>31'668</b>	<b>39'251</b>
<b>Communication scientifique</b>	<b>23'820</b>	<b>21'812</b>
<b>Tâches supplémentaires</b>	<b>22'254</b>	<b>21'376</b>
<b>Remboursements</b>	<b>-25'218</b>	<b>-17'725</b>
<b>Contributions allouées, mais non utilisées</b>	<b>-12'204</b>	<b>-7'890</b>
<b>Total</b>	<b>1'143'124</b>	<b>1'077'929</b>

## 17 Overhead

En vertu de l'art. 10, al. 4, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et des art. 33 ss de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, le FNS octroie des contributions dites overhead aux établissements de recherche. Celles-ci permettent de compenser en partie les frais généraux qu'encourent lesdits établissements dans le cadre des projets de recherche soutenus par le FNS. Le FNS détermine les montants des contributions overhead en fonction de chaque établissement de recherche en se basant sur les subsides de projets alloués l'année précédente. Ces contributions sont établies chaque année.

## 18 Charges administratives et amortissements

en KCHF	2025	2024
Charges du personnel	43'485	44'773
Charges informatiques	10'062	12'554
Charges immobilières	1'142	1'369
Amortissements des immobilisations corporelles	6	6
Amortissements des immobilisations incorporelles	-	365
Autres charges administratives / mandats externes	1'150	1'411
<b>Total</b>	<b>55'845</b>	<b>60'478</b>

## 19 Autres produits / charges d'exploitation

### Autres produits d'exploitation

en KCHF	2025	2024
Cantine	280	308
Produits des loyers	52	47
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>355</b>

### Autres charges d'exploitation

en KCHF	2025	2024
Cantine	392	414
<b>Total</b>	<b>392</b>	<b>414</b>

## 20 Produits financiers / charges financières

en KCHF	2025	2024
Produits financiers	8'716	12'177
Charges financières	-192	-148
<b>Résultat financier total</b>	<b>8'524</b>	<b>12'029</b>

Le résultat financier découle des immobilisations financières des dons et legs.

## 21 Produits/charges hors exploitation

en KCHF	2025	2024
Produits hors exploitation*	357	26
Charges hors exploitation	-	-
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>26</b>

\*Redistribution de la taxe CO<sub>2</sub>, remboursement des assurances

## 22 Transactions avec des personnes et organisations liées

Par personne et organisation liées, on entend toute personne qui peut exercer une influence significative directe ou indirecte sur des décisions financières ou opérationnelles du Fonds national suisse. Les transactions suivantes se sont déroulées avec des personnes liées :

- Octroi de subsides de recherche à des membres du Conseil de fondation : 0 KCHF (2024 : 649 KCHF)
- Octroi de subsides de recherche à des membres du Conseil de la recherche : 12'239 KCHF (2024 : 28'064 KCHF)

Le total des subsides octroyés aux membres de l'ensemble des organes spécialisés, Conseil de la recherche compris, s'élève à 103'438 KCHF (2024 : 100'450 KCHF).

## 23 Indemnisation des organes dirigeants

Les indemnités fixes et journalières versées aux membres du Conseil de fondation, du Conseil de la recherche et de l'Assemblée des délégué·es (y compris les présidences) se montent à 3'901 KCHF (2024 : 2'883 KCHF).

Des contributions de décharge à hauteur de 627 KCHF (2024 : 2'525 KCHF) ont par ailleurs été mises à la disposition des membres du Conseil de la recherche.

Les membres de la direction ont perçu un montant de 1'145 KCHF (2024 : 1'147 KCHF) à titre de salaires bruts au cours de l'exercice sous revue.

## 24 Honoraire de révision

en KCHF	2025	2024
pour des prestations d'audit	77	61
pour d'autres prestations	-	-
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>61</b>

## 25 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la date de clôture du bilan au 31.12.2025. Ont été pris en compte les événements survenus jusqu'au 14 avril 2026.

## 26 Approbation des comptes annuels

Conformément à la recommandation du Contrôle fédéral des finances qui a examiné les comptes annuels en qualité d'organe de révision externe, l'approbation des comptes annuels 2025 par le Conseil de fondation est prévue lors de sa séance du 14 avril 2026.